

Sommaire

Textes officiels

- Signalement des incidents ou des accidents liés à l'exposition aux rayonnements ionisants
- Diagnostics des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents
- Campagne nationale 2010 de prévention des défenestrations accidentelles d'enfants

Article

- **Syndrome des jambes sans repos d'origine médicamenteuse**
Prescrire, n° 318, avril 2010.

Dossiers

- **Intoxication aiguë par ingestion médicamenteuse : premiers soins**
Prescrire, n° 319, mai 2010.
- **Les nanotechnologies : évaluer les risques et protéger sans attendre**
Prescrire, 1^{er} dossier n° 314, décembre 2009 et 2^e dossier, n° 318, avril 2010.

Rapports

- Programme national nutrition santé
- Objectifs de santé publique, évaluation des objectifs de la loi du 9 août 2004 et propositions
- Pesticides et santé
- La qualité de l'air dans les agglomérations françaises — Bilan 2008 de l'indice ATMO

Colloque

- **Santé bucco-dentaire : Où sont les jeunes ! La place de la santé bucco-dentaire chez les jeunes adultes**
UFSBD, colloque national de santé publique, Sénat, 9 octobre 2009, 48 pages.

Ouvrage

- **Faire de l'anthropologie : santé, science et développement**
Laurent Vidal, Éditions La Découverte, collection Recherches, janvier 2010, 295 pages.

Textes officiels

Signalement des incidents ou des accidents liés à l'exposition aux rayonnements ionisants

En cas d'un incident ou d'un accident d'une personne soumise à des rayonnements ionisants supérieurs aux limites prescrites, la personne responsable d'une activité nucléaire doit le signaler sans délai à l'Autorité de sûreté nucléaire ainsi qu'au préfet (ou au directeur de l'agence régionale de santé territoriale compétente lorsqu'il s'agit d'exposition de patients à des fins médicales, qui en informe alors le préfet).

Décret n° 2010-457 du 4 mai 2010, JO du 4 mai 2010

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022167306&dateTexte=&categorieLien=id>

Diagnostique des sols dans les lieux accueillant les enfants et les adolescents

Le 2^e Plan national santé environnement 2009-2013 prévoit (action 19) l'identification des établissements recevant des populations sensibles sur des sites potentiellement pollués du fait d'anciennes activités industrielles. Les établissements concernés sont les crèches, les écoles maternelles et élémentaires, les établissements hébergeant des enfants handicapés, les collèges et lycées, ainsi que les établissements de formation professionnelle des jeunes du secteur public ou privé. Les aires de jeux et espaces verts attenants sont également concernés. Cette démarche est désormais traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM). Les modalités de programmation et de réalisation des opérations de diagnostic ainsi que les missions des acteurs concernés sont précisées dans la circulaire.

Circulaire interministérielle du 4 mai 2010

http://www.sites-pollues.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_DEVP1010635C_04_mai_2010-2.pdf

Campagne nationale 2010 de prévention des défenestrationnelles accidentelles d'enfants

Chaque année, en France, les chutes accidentelles de grande hauteur, appelées « défenestrationnelles » font environ 250 victimes, en particulier chez les enfants de moins de 10 ans. Face à ce taux d'accidents élevé et aux lourdes conséquences qu'ils entraînent, le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, dans sa séance du 6 avril 2006, a fixé trois axes visant à réduire le nombre des accidents : faire évoluer les équipements, assurer une surveillance épidémiologique dans trois régions de France (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais et Paca) et faire évoluer les comportements par le biais de campagnes d'information et d'éducation. Dans ce cadre, l'INPES va mener en 2010 une campagne nationale de prévention des défenestrationnelles accidentelles d'enfants.

Circulaire interministérielle n° IOCE1012060C du 4 mai 2010.

Article

Syndrome des jambes sans repos d'origine médicamenteuse

Les causes du syndrome des jambes sans repos appelé aussi « impatiences des jambes » sont inconnues. Ce syndrome, parfois très gênant, n'a pas de complications physiques graves : il provoque des sensations de brûlures, de reptation, d'engourdissement dans les membres inférieurs (et parfois le tronc et les bras) et apparaît au repos en position assise ou allongée, surtout le soir et la nuit. Ce syndrome dont la cause est encore inconnue, paraît plus fréquent dans certaines situations : déficits en fer avec ou sans anémie, grossesse, notamment au troisième trimestre, et surtout insuffisance rénale. Il semble exister un facteur familial dans un cas sur deux environ. Cependant, début 2010, le nombre d'observations publiées en détail de ce syndrome imputé à un médicament est de l'ordre d'une soixantaine : il recouvre des médicaments divers, le plus souvent des psychotropes, surtout des antidépresseurs et des neuroleptiques. Il est donc important de questionner le patient souffrant du syndrome des

jambes sans repos sur les médicaments qu'il prend (en particulier les psychotropes) et d'en diminuer la dose ou les supprimer.

Prescrire, n° 318, avril 2010.

Dossiers

Intoxication aiguë par ingestion médicamenteuse : premiers soins

Les intoxications aiguës par ingestion médicamenteuse, volontaires ou accidentelles, sont fréquentes, et de gravité diverse. L'ingestion de médicaments à dose toxique est souvent incertaine. Ce dossier de la revue *Prescrire* donne des indications sur la conduite à tenir et les moyens à employer pour donner les premiers soins et traiter une détresse vitale (appeler des services de secours et prodiguer des gestes de survie prioritaires), évaluer le risque d'aggravation (évaluer le risque en rassemblant le maximum d'informations et appeler le centre anti-poison, qui aide au diagnostic), et, le cas échéant, de détresse psychique (dans le cas d'intoxication volontaire, une hospitalisation est nécessaire pour gérer la phase aiguë à risque de suicide).

Prescrire, n° 319, mai 2010.

Les nanotechnologies : évaluer les risques et protéger sans attendre

La première partie de ce dossier de la revue *Prescrire* (décembre 2009) a présenté des définitions du monde des nanotechnologies, les propriétés des nanoparticules, les enjeux techniques et économiques des nanotechnologies ; les connaissances en termes de diffusion dans l'environnement, et les sources potentielles d'exposition de la population *. La diffusion des nanoparticules et leur concentration dans l'environnement (air, eau, sol) sont peu connues. Les expositions potentielles aux nanoparticules concernent les personnes, qui produisent, transforment ou utilisent des nanomatériaux dans le cadre de leur travail ou pas. L'objet de ce deuxième dossier présenté dans ce numéro d'avril de *Prescrire* est d'aborder les connaissances en termes d'évaluation des risques pour l'environnement et la santé, les réactions suscitées par le développement rapide des nanotechnologies, les mesures recommandées par certains organismes et les aspects réglementaires.

Prescrire, 1^{er} dossier n° 314, décembre 2009 et 2^e dossier, n° 318, avril 2010.

Rapports

Programme national nutrition santé

Le rapport d'évaluation du deuxième Programme national nutrition rendu public 2006-2010 a été présenté par la mission conjointe de l'IGAS et du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux à la ministre en charge de la santé le 6 mai 2010. Si la mission a estimé que le bilan de ce programme était plutôt satisfaisant avec des répercussions sur une amélioration des comportements alimentaires qu'il s'agit de pérenniser, elle a identifié des difficultés dans l'articulation entre le PNNS 2 et les autres plans, programmes et politique sectorielles pour le reconduire en l'état. De plus, le PNNS2 s'est traduit par des « avancées encore insuffisantes au regard des enjeux de santé publique », notamment dans les actions en faveur des plus démunis, dans le nécessaire renforcement de la prise en charge des personnes obèses, dans le développement de la promotion de l'activité physique et de la lutte contre la sédentarité, dans la lutte contre la dénutrition des personnes âgées, en partenariat avec le plan national « Bien vieillir ».

Conférence de presse du 6 mai 2010 : discours et synthèse du rapport

<http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/programme-national-nutrition-sante-pnns-presentation-d-un-bilan-et-de-nouvelles-mesures.html>

IGAS, mai 2010, 248 p. <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/10400214/0000.pdf>

Objectifs de santé publique, évaluation des objectifs de la loi du 9 août 2004 et propositions

Le Haut Conseil de la santé publique, créé par la loi du 9 août 2004 et mis en place en mars 2007, a remis son rapport sur l'évaluation des 100 objectifs de la loi de santé publique d'août 2004 à la ministre en charge de la santé le 6 mai 2010. Sur les 100 objectifs, un peu plus de la moitié (56) ont pu être évalués, 10 ont été globalement atteints et 13 ne l'ont été que partiellement. La première partie du rapport présente le résultat des travaux réalisés dans le cadre de ces missions en vue de faire des propositions et des recommandations pour une prochaine loi de santé publique. La deuxième partie porte sur des propositions d'objectifs spécifiques répartis de manière thématique et sur des recommandations d'ordre plus général en matière d'inégalités sociales de santé et de systèmes d'information nécessaires au suivi des objectifs. Ainsi le Haut Conseil propose sur la base d'une nouvelle analyse de l'état de santé de la population, de nouveaux objectifs pour les 5 ans à venir : il recommande de reconduire les objectifs de 2004 qu'ils jugent pertinents, en précisant ou en clarifiant la formulation de certains d'entre eux. La ministre de la santé a indiqué que ce rapport servira de socle de préparation à la prochaine loi de santé publique. Ce sera « une loi resserrée, qui structurera le cadre d'action des politiques de santé publique, afin de le rendre plus efficace, et qui renverra pour une large part le contenu des objectifs de santé publique vers le niveau réglementaire ».

HCSP, avril 2010, 284 pages. <http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspr20100317ObjectifsSP.pdf>

Annexes, 64 pages : <http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspr20100317ObjectifsSPAnn.pdf>

Pesticides et santé

Un rapport d'avril 2010 de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) présente une étude consacrée aux usages agricoles des divers produits phytopharmaceutiques proposés pour la production des cultures pour évaluer les effets délétères d'une exposition aux pesticides. En effet, les produits phytosanitaires, leur mode de leur utilisation, de leur dissémination et rémanence dans l'environnement et leur impact sur la santé (telle la chlordécone aux Antilles), sont devenus un sujet de préoccupation pour la population en général. Face à ce climat d'anxiété, il a semblé indispensable à l'OPECST de délivrer une information scientifique et objective sur un tel sujet. Ce rapport présente ainsi l'état des connaissances actuelles des épidémiologistes sur l'exposition aux pesticides à long terme (même à de faibles doses) et formule des recommandations en matière de veille sanitaire, de réglementation, de formation, d'information et de recherche

OPECST, Claude Gatiñol, député et Jean-Claude Étienne, sénateur : Assemblée Nationale, rapport n° 2463 et Sénat, rapport n° 421, 29 avril 2010, 262 pages. <http://www.senat.fr/rap/r09-421/r09-4211.pdf>

La qualité de l'air dans les agglomérations françaises — Bilan 2008 de l'indice ATMO¹

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie, l'ADEME, avec le concours des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), a élaboré un rapport dont le bilan fait état de la qualité de l'air, évalué via l'indice ATMO pour l'année 2008, dans les agglomérations françaises de plus de 100 000 habitants. La qualité de l'air est apparue globalement bonne pour près de 72 % des jours de l'année sur la majorité des agglomérations et meilleure en été qu'en hiver. Cependant, certaines zones demeurent confrontées à des pointes localisées de pollution et au dépassement des seuils sanitaires préconisés. D'autres polluants atmosphériques sont également surveillés par les AASQA (monoxyde de carbone, benzène, métaux lourds, particules fines PM 2,5...). En France, le Plan Particules du Grenelle de l'environnement veille aux objectifs de réduction de ces particules et prévoit des mesures pour renforcer leur surveillance et réduire les émissions dans différents secteurs.

Le rapport, février 2010, 34 pages est en ligne sur le site :

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=69840&p1=30&ref=12441>

1. L'indice ATMO est un indicateur de la qualité de l'air qui a été développé par le ministère de l'Écologie et les AASQA en vue de disposer d'une information synthétique sur la pollution autour des agglomérations de plus de 100 000 habitants.

Colloque

Santé bucco-dentaire : Où sont les jeunes ! La place de la santé bucco-dentaire chez les jeunes adultes

Le 9 octobre 2009, l'Union française pour la santé bucco-dentaire, l'UFSBD a organisé au Sénat un colloque national sur la santé bucco-dentaire chez les jeunes. La problématique ne s'arrête pas à l'aspect uniquement bucco-dentaire mais à la santé en général et également à l'insertion sociale des jeunes, trop souvent absents des cabinets dentaires. En effet, l'hygiène des jeunes est parfois mise de côté, par manque de moyens financiers, mais aussi par manque de temps et d'intérêt, plutôt chez les garçons que chez les filles, qui ignorent que les aliments et boissons qu'ils affectionnent attaquent les dents. Ainsi, une quinzaine d'intervenants ont fait un état des lieux permettant d'aborder des sujets divers sur le comportement des jeunes face à leur santé : la santé des étudiants, les conduites addictives, le surpoids et l'obésité de l'enfant... Des stratégies de prévention (enjeux et liens avec les questions de prise en charge et de protection sociale) ainsi que des solutions pouvant amener les populations les plus éloignées du système de santé à mieux comprendre les enjeux de la santé bucco-dentaire ont été également illustrées d'expériences concrètes (notamment auprès de la population estudiantine).

UFSBD, colloque national de santé publique, Sénat, 9 octobre 2009, 48 pages.

Ouvrage

Faire de l'anthropologie : santé, science et développement

L'auteur, à partir de ses recherches menées dans le champ de la santé en Afrique, montre l'intérêt de l'anthropologie pour mieux agir sur les comportements face à la maladie. La collaboration avec d'autres collègues chercheurs dans des disciplines variées (sciences sociales, médicales) l'ont conduit à effectuer un travail d'exploration et de traduction pour rendre ses conclusions accessibles aux décideurs dans les projets de recherche. Celles-ci ont concerné l'accès aux traitements du sida en Côte d'Ivoire, les pratiques de professionnels de santé, dans ce pays et au Sénégal en matière de prise en charge du paludisme et de la tuberculose, l'organisation du traitement de la tuberculose autour des problèmes de décentralisation et d'observance au Sénégal, et enfin, le développement des soins obstétricaux d'urgence de qualité dans deux villes du Sénégal.

Laurent Vidal, Éditions La Découverte, collection Recherches, janvier 2010, 295 pages.

Revue de presse rédigée par Antoinette Desportes-Davonneau et mise en pages par Philippe Ferrero.



téléphone
télécopie
internet

Haut Conseil de la santé publique
14 avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP
01 40 56 79 80
01 40 56 79 49
www.hcsp.fr